

	AGENDA SOCIAL PREVISIONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - Second semestre 2024 -
---	--

Les thèmes proposés au dialogue social pour le second semestre 2024 et le calendrier prévisionnel qui en découle s'inscrivent dans la continuité de la méthode de travail initiée au premier semestre. Cet agenda tient compte des contraintes imposées par d'autres échéances sociales (dates des formations spécialisées et des assemblées plénières du CSFPT ou encore des séances du CNEN). Ce calendrier prévisionnel a d'ores et déjà été transmis à la DGAFP pour assurer la coordination interministérielle de l'ensemble des réunions relatives à la fonction publique.

Les thèmes et les dates proposés sont non exclusifs d'autres sujets qui pourraient se greffer en cours d'année en fonction de l'actualité législative et réglementaire applicable à la fonction publique territoriale.

Les documents de travail seront communiqués dans un délai d'environ deux semaines avant la tenue de la réunion avec les mentions de confidentialité requises auxquelles les participants sont tenus. Un compte rendu (ou document consolidé à la suite des échanges) sera réalisé et transmis aux membres du groupe de travail avant la prochaine réunion.

I. Mise en œuvre des mesures de revalorisation des secrétaires généraux de mairie

♦ **17 septembre 2024 (9h30-11h30)** : Examen du projet de circulaire relatif aux secrétaires généraux de mairie (pris à la suite de la publication au *Journal officiel* du 17 juillet 2024 de quatre décrets d'application de [la loi du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie](#)).

➡ Remise du projet de circulaire le **4 septembre**.

♦ **1^{er} octobre 2024 (9h30-11h30)** : Examen du projet de décret relatif à la part réservée aux secrétaires généraux de mairie dans la promotion interne des fonctionnaires territoriaux (pris en application de l'article 7 de la loi du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie).

➡ Remise du projet de décret le **18 septembre**.

II. Protection sociale complémentaire

♦ **3 octobre 2024 (14h30-17h30)** : Refonte du [décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011](#) notamment pour insertions des modifications rendues nécessaires à la suite de [l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique](#) et à l'entrée en vigueur de la codification du code général de la fonction publique.

➡ Remise du premier support de travail **vers le 18 septembre**.

♦ **31 octobre 2024 (14h30-17h30)** : Poursuite des travaux visant la refonte du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

➡ Remise du support de travail **vers le 16 octobre**.

♦ **21 novembre 2024 (14h30-17h30)** : Travaux sur le toilettage du [décret n° 2022-581 du 20 avril 2022](#).

➡ Remise du support de travail **vers le 6 novembre**.

♦ **19 décembre 2024 (14h30-17h30)** : A titre optionnel.

➡ Remise du support de travail **vers le 4 décembre**.

III. Toilettage du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991

♦ **29 octobre 2024 (14h30-17h30)** : toilettage du [décret n°91-875 du 6 septembre 1991](#) à modifier sur les équivalences primes.

➡ Remise du support de travail **vers le 14 octobre 2024**.

IV. Groupe de travail « Concours »

Selon un calendrier qui sera arrêté avec la présidente de la formation spécialisée n°2, présidente du GT « concours », les travaux porteront sur :

- l'adaptation des épreuves sportives des concours de la filière sportive ;
- la modification des proportions de postes ouverts au titre des concours externe et interne pour les concours d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) afin de résoudre la problématique des « faisant-fonction » ;
- l'évolution des textes relatifs aux concours de la filière « patrimoine et bibliothèque » pour adapter les épreuves aux transformations intervenues dans le domaine des bibliothèques et mettre à jour les intitulés et niveaux de diplôme conformément à une nouvelle nomenclature ;
- l'adaptation des textes applicables à la commission d'équivalence des diplômes ;
- la revue des épreuves de la filière technique.

Les textes qui pourraient être impactés par les travaux de ce groupe de travail sont listés en annexe.

**ANNEXE – Liste des textes à modifier dans le cadre du groupe de travail
« concours »**

Thèmes	Textes
1/ Adaptation des épreuves sportives des concours de la filière sportive	- décret n°93-555 du 26 mars 1993 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives ; - décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ; - décret n°93-553 du 26 mars 1993 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours externe pour le recrutement des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.
2/ Modification des proportions de postes ouverts au titre des concours externe et interne pour les concours d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) afin de résoudre la problématique des « faisant-fonction »	- décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.
3/ Evolution des textes relatifs aux concours de la filière « patrimoine et bibliothèque » pour adapter les épreuves aux transformations intervenues dans le domaine des bibliothèques et mettre à jour les intitulés et niveaux de diplôme conformément à une nouvelle nomenclature	- décret n° 2007-110 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 2e classe ; - décret n° 2011-1882 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ; - décret n°92-900 du 2 septembre 1992 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux ; - arrêté du 2 septembre 1992 fixant la liste des diplômes admis pour se présenter au concours externe d'assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques ; - arrêté du 25 janvier 2002 fixant les programmes des épreuves des concours pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux ; - décret n° 2007-115 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par les articles 10 et 21 du décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ; - décret n° 2011-1881 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ; - décret n° 2019-847 du 19 août 2019 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de bibliothécaire principal ;

Thèmes	Textes
	- décret n° 2011-1880 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 17 du décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ; - décret n° 2011-1879 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ; - décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ; - décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ; - décret n°91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux.
4/ Adaptation des textes applicables à la commission d'équivalence des diplômes	- décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ; - arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale.
5/ Revue des épreuves de la filière technique.	- décret n° 2016-206 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux ; - décret n° 2016-205 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs en chef territoriaux ; - décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux ; - décret n°2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ; - décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1re classe ; - décret n° 2007-917 du 15 mai 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement d'adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement.